

**PROCES VERBAL
Conseil d'Administration
Lundi 19 février 2024**

Collège Saint-
Exupéry

3, rue de Saint-
Exupéry

44620 La
Montagne

Tel :
02.40.65.68.79

Email :
[ce.0440347n@
ac-nantes.fr](mailto:ce.0440347n@ac-nantes.fr)

Dossier suivi
par Mme
GENTILHOMME
Principale

Ouverture de séance : **18h10**

Nombre de participants à l'ouverture de la séance : 21 personnes. Le quorum (12) est atteint.

Présents :

Mme Gentilhomme, Mme Salmon, Mme Leroux, Mme Roulet, Mme Galle, Mme Curaudeau, M Gilbert, M. Breugnon, Mme Aranda, M. Durand, Mme Gautier, Mme Rouet, Mme Garnier, M. Mainguet, Mme Durier, Mme Bonnet, Mme Crespin, Mme Zaffran, Mme Violain.

Excusé :

M. De la Querrière

Absents :

M. Pras, M. Ali

Le secrétariat est assuré par un parent d'élèves.

Madame La principale ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence et présente l'ordre du jour.

1) Adoption du procès verbal de la séance du 30 novembre 2024

Madame la Principale demande si tous les membres ont bien reçu le procès-verbal du précédent conseil d'administration.

Madame la Principale demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu.

Elle le propose au vote.

Délibération N°1

Approbation du procès-verbal du 30/11/24

Vote : approuvé à l'unanimité

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

2) Affaires pédagogiques

- **Présentation de la structure et de l'emploi de la DHG - Dotation Horaire Globalisée-**

Afin de faire une lecture fluide de la DHG, Madame la Principale rappelle les horaires statutaires des professeurs 18h de cours et 18h de travail personnel. Les professeurs agrégés effectuent 15h de cours et 15 h de travail personnel.

La dotation est présentée, mais pas soumise au vote.

Madame la principale présente la structure donnée par l'inspection académique : 444 élèves

Cependant, Mme La Principale informe qu'elle constate un écart entre le calcul des effectifs réalisés auprès des directeurs d'écoles du secteur : 108 élèves et ceux réalisés par la direction académique -117 élèves-. De ce fait elle propose une structure à **4 divisions** (classes) en 6^{ème} en tenant compte d'un effectif maximum de 28 élèves par classe.

- 110 élèves de 6^{ème} iront en 5^{ème} soit **4 divisions** (30 maximum par classe) dont 3 élèves en ULIS

- 127 élèves iront en 4^{ème} soit **5 divisions** dont 5 élèves ULIS

- 110 élèves iront en 3^{ème} soit **4 divisions** dont 4 élèves en ULIS en raison de départ prévisionnel de 7 à 8 élèves pour une 3^{ème} prépa-métier.

Soit 469 élèves et 12 élèves ULIS.

Madame la Principale indique qu'elle a informé les services de la direction académique sur la modification de la structure. Pour l'instant, elle n'a pas eu de retour ; l'ensemble de la structure se présente à 17 divisions pour la rentrée 2024 validée par la direction académique.

Arrivée d'un parent d'élève à 18H18.

Calcul et organisation des groupes de niveaux proposés par le ministère :

Madame la Principale présente un diaporama issu pour partie de celui proposé par le ministère aux principaux des collèges de France pour la rentrée 2024 : groupes de niveaux flexibles sur la 6^{ème} et 5^{ème}.

Ces groupes seront constitués en fonction des évaluations de 6^{ème}.

Pour information : Aucune DHG ne sera inférieure à celle de 2023 à structure égale (soit 17 à St Exupéry)



Pour rappel : A la rentrée 2023, la perte d'une heure en 6^{ème} (heure de technologie) a été compensée par une heure attribuée à l'aide et l'approfondissement –AP-. Pour cette rentrée 2024, l'aide personnalisée ou approfondissement soit 4h sont rendues pour la prise en compte des 5 groupes flexibles correspondants à 4 classes de 6^{ème} en mathématiques. Un complément d'heures compensera les 5 groupes flexibles en Français, puis en 5^{ème} dans les deux disciplines.

Madame La Principale présente la spécificité de St Exupéry :

- En fonction des résultats obtenus aux évaluations de 6^{ème}, les groupes seront constitués et détermineront le nombre d'enseignants ainsi que les besoins en salles disponibles puisque les cours de mathématiques et de français sont alignés.

Un professeur demande si la constitution des groupes peut être modifiée ? Un parent d'élèves demande si les cours pourront débuter dès le début de l'année scolaire compte tenu de la nécessité de former les groupes ?

Madame la principale reprend le diaporama transmis par le ministère indiquant que les groupes sont réalisés à partir des tests de positionnement. Mais elle rappelle que pour les groupes créés en AP à la rentrée dernière, les socles de connaissances des élèves arrivant en 6^{ème} avaient été imprimés. Elle avait laissé 15 jours aux enseignants pour préparer les groupes comme l'avait autorisé le ministère. Il sera peut-être possible de reprendre cette organisation.

Pour les 5^{ème} : une question se pose. Il n'y a pas de tests en 6^{ème} pour déterminer les groupes donc ce seront les résultats scolaires de 6^{ème} qui détermineront les groupes.

Les enseignants élus regrettent la disparition des AP . Un travail conséquent et efficace avait été mis en place pour aider les élèves sur le niveau 6^{ème}. Ce qui a permis de faire progresser des élèves.

L'intégration des élèves du dispositif ULIS dans les groupes de niveaux interrogent. En effet, il semblerait que ces élèves soient d'office insérés dans le groupe de niveau insuffisant.

Par ailleurs, il est prévu que l'instauration des groupes de niveaux sera ensuite étendue au 4^{ème} et 3^{ème}.

Un élu parent pose la question du contenu des programmes durant ces heures. Il est à craindre un changement de professeur en cours d'année et un changement de groupe si l'enfant passe d'un groupe à l'autre.

Madame la Principale poursuit la présentation à partir de son diaporama. Elle expose une projection des services des postes et la nécessité de faire appel à d'autres professeurs de

mathématiques et de lettres. Il y aura aussi un impact sur le rôle des professeurs principaux si ce sont des professeurs de mathématiques et de français. Par ailleurs, les élèves pourront avoir une amplitude horaire possible de 8h à 18H en raison de la problématique de salle, de disponibilités des professeurs en même temps et des emplois du temps complexes à faire.

Un professeur ajoute que ce mode serait contre-productif d'après les études réalisées sur cette thématique.

Madame La Principale présente deux organisations des groupes de niveaux. Elle indique qu'elle demande des blocs de moyens provisoires-BMP- soit des professeurs extérieurs pour assurer cette mise en place.

Un parent d'élèves souligne l'inconfort des élèves et des professeurs dans cette organisation.

A la demande d'un enseignant élu sur la publication de textes sur les groupes de niveaux, Madame La Principale indique qu'il n'y a pas de textes officiels et qu'elle s'appuie sur le diaporama diffusé par le ministère.

- Avis consultatif sur la création et suppression de postes

Madame la Principale fait une présentation des postes pour la rentrée :

- Pas de création de poste

- 2 suppressions de postes : Technologie et anglais

* le poste de technologie a déjà été soumis au vote pour suppression. Pour rappel, la suppression avait été validée l'année dernière. A la rentrée 2023, les postes de technologie ont été gelés en prévision des textes réglementaires sur les programmes de technologie à venir.

*1 poste d'anglais occupé initialement à un mi-temps

Madame la principale soumet au vote consultatif la suppression des 2 postes.

Un représentant-enseignant élu demande une suspension de séance à 19h.

Reprise de la séance à 19H19.

Une motion de censure ci-jointe est présentée par l'équipe enseignante, les élèves et parents d'élèves ayant pour objet : « Inquiétude extrême quant à la rentrée 2024 de par la réforme et la DHG »



Délibération N°2

Vote : création et suppression de postes

Suffrages exprimés : 22

Abstention : 2

Pour : 4

Contre : 16

Départ d'un membre élu représentant éducatif à 19H35

- **Présentation du protocole -PLAN ANNUEL RCD 2023-2024 -**

Madame La Principale fait une présentation du plan annuel 2023-2024 des remplacements de courte durée.

Madame la Principale rappelle sa vigilance sur les absences des professeurs (formation interne notamment). Madame La Principale n'est pas consultée sur l'accord des formations octroyées dans le cadre du statut de formateurs.

Un professeur rappelle que les demandes de décharges ne sont pas accordées.

Mme la Principale demande s'il y a des remarques sur le document joint : Pas d'observations.

3) **Questions diverses :**

Question 1 : Hygiène des toilettes

Remarques des parents d'élèves : les toilettes seraient un problème majeur en terme de propreté et d'intimité.

Madame la gestionnaire confirme le problème d'hygiène et d'intimité dans les toilettes des garçons. Elle précise qu'une demande de PPI- projet prévisionnel d'investissement- de travaux a été faite depuis 2021 auprès du conseil départemental, propriétaire des locaux afin de permettre une réelle intimité pour les jeunes –portes cassées et ouverte sur la hauteur, appareil de séchage des mains à renouveler, peinture détériorée...- Elle ajoute que cette demande semblerait validée pour la rentrée 2026. Elle complète que le maintien de l'hygiène est compliqué aussi dans les toilettes des filles. Il est demandé que les toilettes soient nettoyées 3 fois par jour. Ce qui n'est pas réalisable du fait du manque de personnel (3 agents en arrêt de travail non remplacés).



Madame la gestionnaire précise que la priorité de nettoyage est axée sur les toilettes. Cependant, il persiste des problèmes de dégradations et de chasse d'eau non tirée.

Pour l'intimité : 2 poignées de toilettes cassées et réparées dans la journée.

Il est à déplorer un manque de personnel actuellement.

Les dégradations seraient faites sur les horaires du midi principalement.

Un représentant des élèves dit que beaucoup de poignées sont manquantes (3 toilettes sur 4 sont cassées).

Pour les toilettes des filles : une représentante des élèves et un membre du personnel ATOS confirment que les toilettes des filles sont plus sales cette année (papier toilette, serviettes hygiéniques par terre, eau au sol...)

Un représentant des parents d'élèves souligne que c'est un problème de santé publique.

Madame la gestionnaire indique que nous n'avons pas eu la subvention dénommée 1,83 lors de la dotation du budget. Il subsiste seulement un reliquat de 3 800 euros pour l'année scolaire. Ce reliquat est pris en compte semble-t-il pour l'attribution de cette subvention. Elle informe de la perte d'un poste de contrats aidés et du non remplacement des agents absents.

Question 2 : repas des élèves lors des grèves

Les parents demandent s'il y a la possibilité d'apporter un pique-nique pour les élèves qui habitent loin ?

Madame la Principale répond que l'accueil des enfants ne peut se faire que dans le cadre où les agents dédiés à la restauration sont présents ainsi qu'un nombre minimal d'assistants d'éducation. C'est d'ailleurs dans ce cadre, que les élèves vont être accueillis lors de la prochaine grève de ce vendredi. Elle précise que cet accueil ne peut être systématique et qu'il sera mis en œuvre à chaque fois que les conditions pourront le permettre. Madame la conseillère principale d'éducation complète en indiquant que le service de la vie scolaire est très sollicité les journées de grève : de nombreux élèves se présentent à la vie scolaire pour enregistrer des mots autorisant leurs sorties de l'établissement. De même, le personnel de surveillance doit encadrer le départ des élèves et être présent pendant la pause méridienne et restauration.

Question 3 : ligne 78 de la Tan :

Les parents expriment un problème sur la ligne 78 qui est saturée avec des élèves qui sont en insécurité sur la route (accès piéton et vélo difficile).



Un représentant élu de la commune propose une rencontre avec les représentants des parents pour discuter de ce problème de sécurité.

Un travail avec Nantes Métropole est aussi en cours car des pistes cyclables devraient être réalisées en 2026. Des aménagements sont en projet en lien avec la mairie et Nantes Métropole.

Question 4 :- existence de textes officiels qui structurent la réforme prévue à la rentrée 2024 ?

- quelles seront les conséquences de la réforme sur l'organisation au sein du collège.
- Pouvez-vous nous dire de quelle manière se fera la sélection des élèves dans les groupes de besoin.

Madame la Principale indique que ces questions ont été évoquées lors des échanges de ce conseil d'administration. Elle invite les enseignants à revenir à elle quand il y aura une évolution de la situation.

Clôture de la séance à 20H05.

La secrétaire de séance
Mme BONNET Séverine

La Présidente
Mme GENTILHOMME